

QUESTIONS ORALES DE LA MINORITÉ « MIEUX VIVRE À SABLÉ » - RÉPONSES DU MAIRE

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Monsieur MAREAU.

⇒ Monsieur MAREAU : Apparemment, nous allons parler un peu de l'église, ce soir. Je vais vous poser mes cinq questions au nom du groupe Mieux vivre à Sablé.

Première question : Le 12 décembre 2022 il y a donc plus d'un an à une question que je vous posais dans ce Conseil Municipal, je vous faisais part de mon espérance, de voir l'horloge de l'église Notre-Dame de Sablé fonctionner, cela fait bientôt trois ans, qu'elle est, soit en retard ou bien tout simplement arrêter. Vous m'aviez répondu "Quant à l'horloge, une intervention a été sollicitée auprès de notre prestataire, l'entreprise GOUJON. Elle devrait être planifiée dans les semaines à venir." Les carillons sonnent bien aux heures exactes, mais ces aiguilles ne sont toujours pas à l'heure.

Deuxième question : Lors de ce même Conseil Municipal de décembre 2022, toujours sur notre église, je vous ai posé la question sur les avancements des travaux, ce que j'ai pu constater être fait en lisant la presse. Je souhaiterais savoir maintenant quel a été le coût de ses travaux et qui les a réglés.

Troisième question : Vous m'avez informé en début d'année que la grille du château rue Saint-Denis serait remise en place fin de l'année 2023 après une longue remise en état, et c'est pour cela que je vous en remerciais lors du Conseil municipal du mois de mars.

Nous sommes à quelques jours de la fin de l'année et cette grille n'est toujours pas remise en place. Quand va-t-elle être remise en place ?

Quatrième question : Il y a plus d'un an toujours lors de ce Conseil Municipal du 12 décembre 2022, je vous avais posé une question sur les panneaux électoraux de notre ville. Je vous faisais part de la légalité de mètres carrés qui doit y avoir pour notre ville, qui ne semble pas être en règle avec la loi.

Vous m'avez répondu "Cette situation perdure depuis de nombreuses années et je vous remercie de vous en préoccuper. Bien évidemment, nous veillerons à remédier à cette situation, dans des délais raisonnables. Nous allons reprendre le sujet. J'espère qu'à l'approche des fêtes de fin d'année, le Père Noël nous apportera les mètres carrés manquants."

Il semble que le Père Noël n'ait pas trouvé le chemin de la mairie ou votre courrier n'est pas arrivé à lui.

Comme vous l'avez dit, cette situation dure depuis de nombreuses années. Où en est-on ?

Cinquième question : Après dix mois d'étude et cinq mois d'attente, vous avez enfin fourni l'audit sur le tourisme. 60 Pages et 39 600 € de coût.

Nous n'apprenons rien de nouveau avec cet audit, que nous ne connaissions déjà dans les études sur le tourisme ou sur les bilans annuels de notre office de tourisme.

Deux pages de cet audit nous parlent de la gestion du port.

J'ai appris par la presse que vous aviez décidé de mettre la gestion de notre port en régie.

Quel bateau allez-vous utiliser ? En acheter en louer des nouveaux ou louer ceux qui sont déjà amarrés au port.

Je vous remercie de répondre.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Merci. Concernant votre première question, l'entreprise GOUJON a été contactée pour une nouvelle intervention. J'espère donc que tout va pouvoir rentrer dans l'ordre. En effet, nous avons pu constater que ces dérèglements se manifestent à chaque intervention de la société ORANGE, générant ainsi des interférences. Dans tous les cas, j'imagine que vous ne manquerez pas de vérifier et de revenir vers moi le cas échéant. Je sais que je peux compter sur vous.

Pour votre deuxième question, je suis en mesure de vous indiquer que la Ville s'est acquittée de la somme 62 619 euros pour l'ensemble des travaux réalisés, à l'exception du nettoyage du clocher, qui a été pris en charge par SFR et ORANGE.

A propos de la grille du chemin de Montreux, qui avait été déposée pour satisfaire aux besoins de la Communauté de communes lors des travaux de l'Apostrophe, sa réinstallation était effectivement prévue pour cette année. Malheureusement, le plan de charge des Services Techniques n'a pas permis d'y procéder, car, que cela soit au bénéfice de la Ville ou de la Communauté de communes, nous avons prioriser leur action sur les nombreuses urgences et les mises en sécurité auxquelles nous devons faire face, mais elle sera réinstallée. Elle va l'être.

Concernant votre question sur les panneaux électoraux, je vais être tout à fait honnête avec vous. Moi, je me suis permis d'appeler le Père Noël sur son portable afin de lui dire que cela pouvait attendre, en fait. Je lui ai demandé de concentrer ses efforts sur les travaux de mise en sécurité des biens et des personnes, que nous avons menés tout au long de l'année, afin qu'ils se déroulent dans les meilleures conditions.

Alors, j'entends qu'il s'agisse pour vous d'une priorité absolue, mais dans la mesure où il n'y avait pas de scrutin électoral en 2023, j'ai fait le choix, en responsabilité, pour définir des priorités. C'est comme cela que je vois ma fonction de maire.

Pour finir, s'agissant de l'audit tourisme, je prends bonne note de votre appréciation très personnelle et subjective de la qualité du travail fourni par le cabinet ALPA Conseil, qui a d'ailleurs été financé à hauteur de 11 880 euros. Néanmoins, cette considération n'appartient qu'à vous et je me garderai d'alimenter un quelconque débat sur cet aspect. Je préfère consacrer notre temps, à tous, très précieux sur des questions plus fondamentales.

En effet, la fin de votre propos mérite de prendre le temps nécessaire, car il tend à penser que vous n'avez pas totalement cerné les différents aspects liés à l'exploitation du port. Alors, même si depuis 23 ans cette assemblée délibérait de façon récurrente sur le port, je vais prendre le temps de bien réexpliquer les choses et j'espère surtout être clair.

Jusqu'au 31 décembre 2023, Anjou navigation a deux conventions bien distinctes :

- Une pour assurer la gestion du port (la capitainerie) pour le compte de la collectivité. Le sous-traité de gestion datait de 2000 et n'est plus conforme à la réglementation en vigueur. C'est sur cette partie que la Ville va agir en régie municipale.
- Une autre en tant qu'utilisateur, et pour laquelle la société s'acquitte d'une redevance, tout comme le Sablésien, d'ailleurs. Cette dernière peut faire l'objet d'un renouvellement tant que la société Anjou navigation manifesterait le souhait de disposer de pontons d'amarrage pour ses besoins commerciaux.

Tenant compte de ces éléments, vous comprendrez aisément que la Ville n'a nul besoin à ce jour d'acheter ou de louer de nouveaux bateaux à des fins commerciales, si tant est, de plus, qu'il faille considérer qu'il s'agirait d'une mission de service public.